

Médecins : de nouvelles contraintes sur certaines prescriptions



© 2024 Les Echos Publishing

Inciter les prescripteurs à s'interroger sur leurs prescriptions à partir de quelques critères résultant de référentiels et de recommandations de bonnes pratiques, tel est l'objectif de ce nouveau décret qui impose aux médecins d'indiquer, pour certains médicaments, les circonstances et les indications de la prescription directement sur l'ordonnance du patient ou sur un formulaire dédié, joint à l'ordonnance. La prise en charge de ces médicaments par l'Assurance maladie ne sera plus possible sans la présentation de ces informations.

Impact financier ou risque de mésusage

Pour établir ce document, le médecin doit recourir au téléservice dédié ou, à défaut, compléter un questionnaire disponible sur le site de l'Assurance maladie qu'il adressera ensuite par voie postale à la caisse d'assurance maladie dont relève le patient ou par tout système de communication sécurisé mis en place par l'Assurance maladie. Sont visés les médicaments et, le cas échéant, leurs prestations associées, qui présentent un intérêt particulier pour la santé publique, un impact financier pour les dépenses d'Assurance maladie ou

un risque de mésusage.

[Décret n° 2024-968 du 30 octobre 2024, JO du 31](#)

© 2024 Les Echos Publishing